



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

COMMISSARIAT GENERAL

Ref: 540/92/CG/01/...../JCM/2023

COMMUNIQUE AU PUBLIC

Consécutivement au communiqué Réf :540/92/CG/01/1467/JCM/2023 du 24/03/2023 invitant les grands et moyens contribuables qui ne peuvent pas encore envoyer automatiquement à l'OBR les factures qu'ils émettent à venir acquérir les machines de facturation électronique, l'Office Burundais des Recettes (OBR) informe ces contribuables que **la distribution et la formation se fera au Château Neuf sis Rohero 1, avenue du palmier, en dates du 3, du 4, du 5, du 7 et du 10 Avril 2023, chaque fois de 8 heures à 17h.**

Les documents suivants sont exigés pour acquérir la machine dont le début d'utilisation est de deux jours comptés dès son obtention :

- Une copie de la carte nationale d'identité pour le contribuable ;
- Un mandat dûment signé par le contribuable pour les mandataires ;
- Un acte d'engagement dûment signé par le contribuable ;
- Une quittance de paiement de la machine de facturation électronique dont le coût est d'un million deux cent six mille trois cent quarante-cinq francs burundais (1 206 345 FBU) libellé soit en totalité, soit en tranches selon le plan de paiement échelonné du choix du contribuable mais ne dépassant pas une période de 12 mois. Le montant précité est à verser sur le compte bancaire N^o 701-07717001-92 ouvert à l'Interbank Burundi au nom de l'OBR, avec mention « Achat d'une MFE ».

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'équipe technique de l'OBR en charge de la mise en place du système de la facturation électronique (3^{ème} étage de l'Immeuble Emmaüs, tél :22 28 24 59/22 28 28 32, email : facturation.electronique@obr.gov.bi).

Fait à Bujumbura, le 24/03/2023

Le Commissaire Général



Jean Claude MANIRAKIZA